

Mairie de Berneuil sur Aisne  
**Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 23 février 2017**

L'an deux mille dix - sept, le 23 février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Berneuil sur Aisne, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GUEGUEN, Maire.

Présents :

- Mesdames ANTOINE Séverine, CROCHET Françoise, DUMEZ Ludivine, JACQUES Céline, PADIEU Yveline, TUAL Nicole, VENDEWINKELE Catherine,
- Messieurs BATTON Sébastien, BONAMY Patrice, CAGNIARD Cédric, CARPENTIER Georges, DEWAELE Philippe, FRERE Etienne, PYTLAK Michel.

Madame Françoise CROCHET est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2016.

**1) LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Rapporteurs : Etienne FRERE & Franck MOREAU

- Dépenses de fonctionnement 424 623,52 €
- Recettes de fonctionnement : 430 092,40 €
- Dépenses d'investissement : 11 151,60 €
- Recettes d'investissement : 56 088,94 €
- Excédent de fin d'année : 81 611,24 €

**2) LES DIFFERENTES DELIBERATIONS**

Rapporteurs : Daniel GUEGUEN & Michel PYTLAK

- a. Chèque de 200 € remis à Monsieur le Maire de la part de Monsieur DENEZ Serge, à l'occasion de la nouvelle année, au profit de la commune.
- b. Régularisation des écritures de comptabilisation de la vente OAT années antérieures (placement des années 2000 par le Maire précédant)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 627 pour régulariser les frais de cession et un titre au compte 272 pour un montant de 36,59 €

- c. Dommages causés à Madame Julie PATER suite au bris de son pare-brise. Lors d'un travail de débroussaillage, un caillou a été projeté sur le pare-brise de la voiture de Mme Julie PATER. La responsabilité de la commune étant engagée dans ce sinistre, GROUPAMA a adressé un chèque de 148,18 € à Mme PATER. Il reste à notre charge, la somme de 278,85 € correspondant au montant de la franchise contractuelle, réclamée par son assurance : la MACIF. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le

Maire à prendre les mesures d'exécution de la présente délibération pour clore ce dossier

d. Transfert de la compétence en matière PLU à la CCLO (EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière PLU (Plan Local d'Urbanisme), de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents non grenellisés, dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des POS (Plan d'Occupation des Sols), des PAZ (Plan d'Aménagement de Zone) et des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Le transfert de cette compétence à l'EPCI est obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi), sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Considérant qu'il serait inopportun, dans la situation actuelle, de transférer la compétence à la Communauté de Communes avant de terminer l'élaboration du PLU, pour éviter que la commune ne se retrouve sans document d'urbanisme et donc en RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal unanime** :

- **Décide de refuser** le transfert de la compétence en matière de PLU à la CCLO (Communauté de Commune des Lisières de l'Oise)
- **Dit que**, lorsque le PLU sera approuvé, la commune ne s'opposera pas à ce que la compétence d'urbanisme soit transférée à la Communauté de Communes, afin que celle-ci puisse lancer un PLUI.

e. Adhésion au groupement achat GAZ coordonnée par le Syndicat Energie 60 (SE60)

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>ER</sup> juillet 2007 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que tous les consommateurs d'électricité et de gaz peuvent choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Le SE60 a constitué un groupement de commandes d'achats de gaz naturel dont il assure la coordination.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents :

- Autorisent l'adhésion de la commune au regroupement d'achat gaz coordonné par le SE60
- Autorisent le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération

f. Indemnités de recensement

La dotation forfaitaire de recensement pour l'année 2017 est de 1944 €. Sylvie MAUBARET et Franck MOREAU percevront la somme arrondie à 1000 € chacun.

g. Appel à cotisation 2017

- Ciné rural : 400 €
- Union de Maires de l'Oise (UMO) : 377,64 €

- Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Oise : 300 €

### 3) **LES INFORMATIONS DU MAIRE**

- Pont du Francport : les travaux ont commencé le 30 janvier pour se terminer le 31 décembre 2017
- Théâtre le vendredi 3 mars à 20 h à la salle St Rémi :  
« Le voyageur sans bagage », Jean ANOUILH. Une création du groupe OUI MAIS NOUS ALORS MOI JE (TRACES & CIE)
- Jeudi 22 mars à 14h30 : réunion PLU
- Bulletin d'informations de fin mars.  
Monsieur le Maire souhaite que ce bulletin paraisse sous forme de « rapport d'activités » car, en effet, sous sommes juste à mi-mandat (mandat 2014-2020).  
Les différents articles sont programmés avec une réunion prévue le lundi 13 mars.
- Date du prochain Conseil Municipal.  
Jeudi 30 mars à 19 heures : Budget Primitif 2017
- Samedi 1<sup>ER</sup> avril : Congrès Cantonal des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie Tunisie Maroc (ACPG-CATM).  
Le congrès est organisé par la section de Berneuil-sur-Aisne, dont le Président est Monsieur Jean-Claude FAROUX, et la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour la confiance accordée par les membres du Conseil, notamment au niveau de certaines délibérations à prendre (exemple de l'adhésion au groupement d'achat gaz et transfert PLU vers la CCLO lorsque celui-ci sera terminé) qui sont techniquement et administrativement compliquées à présenter.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance

Le Maire